

## 2014 Lyon est une chance – Sécurité, la complémentarité avec l'Etat

Les derniers bilans sécurité du Préfet font état d'une ville relativement sûre, où les délits et crimes en augmentation requièrent d'abord des moyens d'investigation (cambriolages, crimes intra-familiaux).

Les douze dernières années ont vu l'installation de nombreuses caméras de vidéosurveillance, et la multiplication de brigades diverses. Sans pour autant que nous disposions d'éléments pour apprécier la pertinence de cet investissement public.

Il est temps de mesurer l'efficacité des moyens développés dans le domaine de la sécurité.

Notre conviction est que la sécurité demeure l'apanage de l'Etat républicain. La ville, et plus généralement les institutions locales, doivent intervenir en complément.

Cette participation vise à rendre plus efficace les moyens humains et les outils législatifs utilisés par les services de la police et de la justice.

La métropole offrira peut-être une opportunité de mutualiser des moyens liés à la sécurité. Dans l'attente du texte législatif et des débats relatifs à sa mise en œuvre, nos propositions visent à optimiser les moyens existants et à innover pour renforcer la sécurité des Lyonnais.

**Optimiser les capacités d'intervention et de présence de la police nationale**

**Innover dans la prévention de la récidive**

**Optimiser et rendre plus transparents les outils de vidéosurveillance**



***Optimiser les capacités d'intervention et de présence de la police nationale***

Investissement dans la rénovation des commissariats pour améliorer les conditions de travail des policiers Lyonnais et améliorer l'accueil des victimes

Investissement technologique et matériel pour faciliter le travail de la police nationale - dépôt de plainte, travail d'investigation et la présence terrain des forces de l'ordre.

Une meilleure complémentarité avec la police municipale pour renforcer la prévention sur les secteurs connus comme étant sensibles.



## **Innover dans la prévention de la récidive**

La surpopulation carcérale est cause de récidive, et c'est le cas de 75% des courtes et moyennes peines récidivent.

A Lyon, le retard dans l'exécution des peines (jusqu'à 18 mois) favorise cette récidive. L'absence de réponse pénale immédiate crée un sentiment d'impunité. Elle est aussi socialement inefficace car le jour où la peine est exécutée, elle peut réduire à néant les efforts de réinsertion.

**La récidive coûte en premier à la société locale. La Ville interviendra donc en soutien des services de la Justice, notamment dans le cadre des Conseils locaux de prévention de délinquance, pour accroître l'efficacité de l'exécution des peines, notamment en favorisant les peines aménagées :**

- développement des travaux d'intérêt général;
  - offrir la possibilité aux condamnés de choisir eux-mêmes l'action qu'ils mèneront au bénéfice de la collectivité (amendes, travaux, etc.) et les suivre.
  - sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants, en lien avec les associations de prévention qu'elle soutient déjà;
  - coordination des actions sociales, médicales, éducatives et d'accès à l'emploi sur le territoire
- La ville (volet expérimentation prévu à la loi de décentralisation) construira un établissement pénitentiaire destiné aux détenus ayant une activité la journée afin de favoriser leur réinsertion.

## **Optimiser et rendre plus transparents les outils de vidéosurveillance**

Le centre de supervision urbaine de Lyon ne produit pas de bilan public de cette mission, ni sur l'efficacité des caméras dans la rue ou celles des équipements publics.

Le débat sur la pertinence des vidéosurveillance doit être transparent. Il n'est pas envisageable de financer de nouvelles installations sans avoir mesurer l'effet de celles qui ont été installées.

Aussi, nous instaurerons une transparence sur les interventions déclenchées par ces systèmes, qu'il s'agisse de visualisation de délits ou de crimes, ou simplement d'incidents sur la voie publique que la vidéosurveillance aurait permis de résoudre.

Afin d'optimiser les caméras installés, et pour mieux réguler la circulation, nous proposons l'automatisation des PV par amélioration technique des caméras en place sur des axes estimés critiques (exemple grande rue de la Guillotière).

Les personnels de la brigade stationnement pourront agir dans d'autres rues.

